

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont définies au I de l'article L. 441 du Code de commerce. L'information précontractuelle est organisée par le II de l'article L. 441 du Code de commerce qui fait obligation à toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services qui établit des conditions générales de vente de les communiquer à tout acheteur qui en fait la demande. Cette communication s'effectue par tout moyen constituant un support durable.

### 1- PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service et aux services annexes dispensées par le prestataire REAL Campus by L'Oréal qui est soumis à une obligation de moyens.

### 2- LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre REAL Campus by L'Oréal et ses clients relèvent de la loi française.

Les présentes conditions générales de vente sont prises également en application notamment des articles L6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle. Toute convention de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente.

### 3- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION (modalités d'exécution de la vente)

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

REAL Campus by L'Oréal propose une formation pour obtenir un Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat :

- Formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat : le parcours de formation dure 3 ans. Il est composé de périodes en centre de formation (3 mois par an), réalisées dans nos locaux, et de périodes en entreprise (9 mois par an).

Pour les nouveaux venus dans la coiffure, le parcours est complété obligatoirement en amont de l'entrée en Bachelor par une formation intensive de 4 semaines : le Bootcamp Accélération Coiffure.

- Le Bootcamp Accélération Coiffure : permet aux nouveaux venus dans la coiffure d'acquérir les techniques de base de la coiffure pour entrer dans la formation Bachelor. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.

REAL Campus by L'Oréal propose une offre de formations courtes en lien avec le Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat :

- Le Bootcamp Découverte de la coiffure : la formation dure 5 jours. Elle s'adresse aux personnes souhaitant découvrir ou confirmer leur appétence pour le métier de coiffeur.se. Le parcours est composé de différents travaux techniques et expérientiels avec une méthode pédagogique simple. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.
- Le Bootcamp Cheveux Bouclés, Frisés, Crépus : cette formation de 4 jours est accessible aux coiffeur.se.s titulaires au minimum d'un CAP, souhaitant s'initier au travail sur cheveux bouclés, frisés, crépus (BFC) : maîtrise des techniques de rituels de soins, massages, coiffages et coupes

d'entretien. Les bénéficiaires découvrent le marché du BFC et les gammes de produits professionnels dédiés. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.

- **Le Bootcamp Ma Collection** : cette formation est accessible aux coiffeur.se.s souhaitant créer leur propre collection et développer leur signature artistique. Sur 5 jours, le bénéficiaire va créer et développer son identité, sa signature artistique unique, reconnaissable et cohérente. Il maîtrisera le process créatif pour créer sa collection et préparera un shooting photo. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.
- **Le Bootcamp Consolidation Coiffure** : Cette formation s'adresse aux coiffeur.se.s juniors, ou ayant interrompu quelque temps leur métier, titulaires au minimum d'un CAP et souhaitant réactualiser leurs connaissances. L'objectif de la formation est de permettre au bénéficiaire de réactualiser et consolider ses connaissances techniques et ses gestes pratiques pour gagner en confiance. Le bénéficiaire apprendra également à créer sa signature digitale sur les réseaux sociaux. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.
- **Concernant le Bootcamp Tendances Coiffure** : Cette formation s'adresse aux coiffeur.se.s titulaires au minimum d'un CAP et de 5 ans d'expérience professionnelle. L'objectif de cette formation est de permettre aux bénéficiaires de réactualiser leurs techniques de travail en fonction des tendances (Bob glou, Peek a boo... )ainsi que d'affirmer et de développer leur créativité et leur signature artistique. Cette formation compose une partie du bloc 2 du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Elle est réalisée dans nos locaux.

#### **4- DOCUMENTS CONTRACTUELS**

REAL Campus by L'Oréal fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à REAL Campus by L'Oréal, un exemplaire signé. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

#### **5- PRIX, FACTURATION, CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENTS**

Le prix de nos prestations est exprimé en Euros et exonéré de TVA comme stipulée dans l'article 256 et 261 -4 -4 du CGI.

***L'acceptation du prestataire REAL Campus by L'Oréal étant conditionnée par le règlement intégral de la facture***, REAL Campus by L'Oréal se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous :

- **Les factures sont payables sans escompte** et à l'ordre de REAL Campus by L'Oréal.

Certaines formations comprennent les repas des stagiaires dans le prix du stage. Il est nécessaire de se référer à la convention de formation adhoc - article 5 : frais annexes - pour les modalités de chaque formation.

#### **5-1 CONDITIONS DE RÈGLEMENT PAR UN OPCO ou FAFCEA**

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO, le FAFCEA, via le CPF, Pôle emploi ou tout autre organisme dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ou d'en référer à REAL Campus by L'Oréal.

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO, FAFCEA, le CPF, Pôle emploi ou tout autre organisme dont il dépend ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si REAL Campus by L'Oréal n'a pas reçu la prise en charge au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'organisme dont le bénéficiaire dépend, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## **5-2 MODALITÉS DE PAIEMENT ACCEPTÉES**

### **5-2-1 Concernant le Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat :**

Une fois la candidature retenue pour entrer en Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat, le bénéficiaire s'engage à trouver un Maître d'apprentissage dans le secteur de la coiffure à l'entrée en formation pour que celle-ci soit prise en charge totalement par le système de l'apprentissage. Une tolérance de 3 mois est acceptée pour trouver l'entreprise d'accueil en contrat d'apprentissage après le début de la formation.

Si le bénéficiaire trouve un Maître d'apprentissage (et au plus tard dans les 3 mois après la date de démarrage de la formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat), le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP, au coût contrat de 10 000 €.

A l'issue des 3 mois après le début de la formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat, si le bénéficiaire ne trouve pas de Maître d'apprentissage, il aura le choix de :

- Poursuivre le cursus en formation initiale : le bénéficiaire s'engage alors à s'acquitter des frais inhérents à la formation soit 10 000 € par an. Ces frais pourront être échelonnés selon un calendrier à définir avec l'équipe de direction de REAL Campus by L'Oréal.
- Arrêter la formation : le bénéficiaire devra alors s'acquitter du versement à REAL Campus by L'Oréal de la somme de 1 500 € pour couvrir les frais de formation durant les 3 premiers mois de la formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat. Cependant, si le bénéficiaire démontre sa dynamique dans la recherche d'une entreprise pour un contrat d'apprentissage, la direction de REAL Campus by L'Oréal (représentée par la directrice générale et la directrice pédagogique) pourra décider de surseoir totalement au versement de ce montant.

La formation du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat peut être suivie en formation initiale. Le bénéficiaire devra alors s'acquitter des frais inhérents à la formation soit 10 000 € par an. Ces frais pourront être versés en une seule fois avant le démarrage de la formation ou via un échelonnement en 3 versements, selon un calendrier qui lui sera transmis par l'équipe de direction de REAL Campus by L'Oréal.

### **Concernant le matériel fourni pour le Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat**

REAL Campus by L'ORÉAL fournit aux apprenants un « Kit Matériel professionnel » neuf - têtes malléables, ciseaux, sèche-cheveux - indispensable au bon suivi de la formation. Ce matériel sera sous la responsabilité de l'apprenant qui veillera à en prendre soin afin de le maintenir en état.

En cas de perte ou de casse du matériel, l'étudiant.e le remplacera par ses propres moyens. L'école fournira les références nécessaires dans ce cadre.

### **5-2-2 Concernant le Bootcamp Accélération Coiffure :**

Le règlement des commandes pour le Bootcamp Accélération Coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

Deux étapes sont nécessaires pour valider l'inscription au Bootcamp Accélération Coiffure :

- Etape 1 : Intégrer sur la plateforme NetYpareo la lettre d'engagement signée (transmise à l'issue du jury de sélection).
- Etape 2 : Effectuer un virement bancaire de 1 480 € dans les 20 jours ouvrables qui suivent la réception de la lettre d'engagement.

Toutefois, il est possible de régler en plusieurs fois. Dans ce cas :

- A réception de la lettre d'engagement, le bénéficiaire doit s'acquitter d'un premier virement de 286 € pour réserver sa place dans la formation. Ce versement doit intervenir dans les 10 jours ouvrables après la réception de la lettre d'engagement.
- La totalité du restant de la somme, soit 1 194 €, est due a maxima 15 jours avant l'entrée en formation. Seul ce virement valide définitivement l'inscription du bénéficiaire.

### **Concernant le matériel fourni pour le Bootcamp Accélération Coiffure**

REAL Campus by L'ORÉAL met à disposition des apprenants un « Kit Matériel professionnel » neuf - têtes malléables, ciseaux, sèche-cheveux - indispensable au bon suivi de la formation. Ce matériel sera sous la responsabilité de l'apprenant qui veillera à en prendre soin afin de le maintenir en état.

Un chèque de caution à hauteur de 512,37 euros sera demandé à l'étudiant.e au premier jour de la formation afin de couvrir les frais engagés pour l'achat du matériel. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé.

- Si l'étudiant.e arrête le Bootcamp Accélération Coiffure ou ne souhaite pas intégrer la formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat, il sera dans l'obligation de restituer l'ensemble du « Kit Matériel professionnel ». Son chèque de caution lui sera alors restitué. Dans le cas contraire, REAL Campus by L'OREAL encaissera le chèque de caution.
- Si à l'issue du Bootcamp Accélération Coiffure, l'étudiant.e intègre la formation Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat, le « Kit Matériel professionnel » sera la propriété de l'apprenant et le chèque de caution lui sera restitué.

En cas de perte ou de casse du matériel, l'étudiant.e le remplacera par ses propres moyens. L'école fournira les références nécessaires dans ce cadre.

### **5-2-3 Concernant la formation Bootcamp Découverte de la coiffure :**

Le règlement des commandes pour la formation Découverte de la coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

La somme de 680 € devra être versée a minima 5 jours avant le démarrage de la formation sous peine d'annulation de l'inscription. Seul le versement de la somme totale permet d'intégrer la formation. Dans le cas d'une session de formation éloignée (plus de 2 mois), un acompte représentant 50% (soit 340 €), de la somme, peut être versé pour réserver la place dans la session de formation. Le restant dû étant à verser a maxima 5 jours avant le démarrage de la formation.

### **5-2-4 Concernant le Bootcamp Cheveux Bouclés, Frisés, Crépus :**

Le règlement des commandes pour la formation Découverte de la coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

La somme de 1850 € devra être versée a minima 5 jours avant le démarrage de la formation sous peine d'annulation de l'inscription. Seul le versement de la somme totale permet d'intégrer la formation. Dans le cas d'une session de formation éloignée (plus de 2 mois), un acompte représentant 30% de la somme (soit 555 €), peut être versé pour réserver la place dans la session de formation. Le restant dû étant à verser a maxima 5 jours avant le démarrage de la formation.

### **5-2-5 Concernant le Bootcamp Ma Collection :**

Le règlement des commandes pour la formation Découverte de la coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

La somme de 3900 € devra être versée a minima 5 jours avant le démarrage de la formation sous peine d'annulation de l'inscription. Seul le versement de la somme totale permet d'intégrer la formation. Dans le cas d'une session de formation éloignée (plus de 2 mois), un acompte représentant 30% de la somme (soit 1170 €), peut être versé pour réserver la place dans la session de formation. Le restant dû étant à verser a maxima 5 jours avant le démarrage de la formation.

#### **5-2-6 Concernant le Bootcamp Consolidation Coiffure :**

Le règlement des commandes pour la formation Découverte de la coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

La somme de 960 € devra être versée a minima 5 jours avant le démarrage de la formation sous peine d'annulation de l'inscription. Seul le versement de la somme totale permet d'intégrer la formation. Dans le cas d'une session de formation éloignée (plus de 2 mois), un acompte représentant 30% de la somme (soit 288 €), peut être versé pour réserver la place dans la session de formation. Le restant dû étant à verser a maxima 5 jours avant le démarrage de la formation.

#### **5-2-7 Concernant le Bootcamp Tendances Coiffure :**

Le règlement des commandes pour la formation Découverte de la coiffure s'effectue uniquement par virement bancaire. Il n'est pas possible de régler par chèque ou espèce.

La somme de 1280 € devra être versée a minima 5 jours avant le démarrage de la formation sous peine d'annulation de l'inscription. Seul le versement de la somme totale permet d'intégrer la formation. Dans le cas d'une session de formation éloignée (plus de 2 mois), un acompte représentant 30% de la somme (soit 384 €), peut être versé pour réserver la place dans la session de formation. Le restant dû étant à verser a maxima 5 jours avant le démarrage de la formation.

### **6- PÉNALITÉS DE RETARD**

Conformément au II de l'article L. 441-10 du Code de commerce, et sans qu'un rappel soit nécessaire, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €, est due de plein droit à son créancier par tout professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

### **7- CONDITIONS DE REFUS DE COMMANDE PAR REAL CAMPUS BY L'ORÉAL**

Dans le cas où un client passerait une commande à REAL Campus by L'Oréal, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), REAL Campus by L'Oréal pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **8- CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

Toute prestation commencée est due.

### **8-1- Conditions d'annulation du Bootcamp Accélération Coiffure du Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat**

Pour toute annulation avant le démarrage de la prestation, votre demande doit être motivée par écrit (pour cause réelle et sérieuse ou pour cas de force majeure).

Cas d'un bénéficiaire ayant réglé la totalité de la prestation soit 1480 € (dans les délais stipulés dans la partie > MODALITÉS DE PAIEMENT ACCEPTÉES) :

- En cas d'annulation, entre 7 et 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la formation, l'acompte versé de 286 € sera conservé par l'école au titre des pénalités d'annulation. La somme restante de 1194 € sera remboursée au bénéficiaire dans un délai de 1 mois. A ce titre un RIB lui sera demandé.
- En cas d'annulation dans les 3 jours ouvrables avant la date de début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total de la formation sera conservée par l'école (soit 740 €). La somme restante de 740 € sera remboursée au bénéficiaire dans un délai de 1 mois. A ce titre un RIB lui sera demandé.

Cas d'un bénéficiaire ayant réglé l'acompte de 286 € pour réserver sa place (dans les délais stipulés dans la partie > MODALITÉS DE PAIEMENT ACCEPTÉES) :

- En cas d'annulation dans les 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation, la somme versée par le bénéficiaire sera conservée dans sa totalité par l'école. Aucun remboursement ne sera exigible par le bénéficiaire.
- En cas d'annulation avant les 10 jours ouvrables précédant la date de début de formation, la somme de 286 € sera remboursée au bénéficiaire dans un délai de 1 mois. A ce titre un RIB lui sera demandé.

L'école se réserve le droit de surseoir aux conditions d'annulation et de report stipulées dans cet article à la lecture de la demande motivée du bénéficiaire (pour les cas de force majeure). La demande devra être réalisée par courrier recommandé auprès de l'école. Dans ce cadre, l'école pourra décider le remboursement total ou partiel de la somme versée par le bénéficiaire.

### **8-2- Conditions d'annulation du Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat**

Pour tout arrêt de la formation à l'initiative du bénéficiaire, dans les premiers 3 mois après le démarrage de la formation, et quelle qu'en soit la raison, le bénéficiaire devra s'acquitter de la somme de 1 500 € couvrant une partie des frais pédagogiques de la formation pendant les 3 premiers mois de celle-ci ainsi que 500 € couvrant les frais de matériel, remis en début de formation. Si le bénéficiaire était sous contrat d'apprentissage durant cette période, il ne devra s'acquitter d'aucun frais, l'OPCO prenant en compte le financement de la formation.

### **8-3- Conditions d'annulation ou de report concernant les autres formations**

Pour toute annulation avant le démarrage de la prestation, votre demande doit être motivée par écrit (pour cause réelle et sérieuse ou pour cas de force majeure). Si votre demande est reçue dans un délai de 15 jours ouvrés avant la date de la session de formation, un remboursement intégral ou un avoir vous sera proposé (un RIB vous sera demandé en cas de remboursement). Passé ce délai, une somme forfaitaire à hauteur de 50% du montant de la formation sera retenue à titre d'indemnité, ou l'acompte versé sera conservé.

Pour toute annulation durant la prestation, un report de formation sera proposé pour permettre au bénéficiaire de terminer la prestation. Aucun remboursement ne sera exigible à REAL Campus by L'Oréal.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants à une session BOOTCAMP, REAL Campus by L'Oréal s'autorise le droit d'annuler la session. Le bénéficiaire sera prévenu dans les 4 jours précédant la date de démarrage de la formation. Il lui sera alors proposé un report de cette formation à une session ultérieure ou un remboursement intégral via virement bancaire dans un délai de 45 jours après la date d'annonce de l'annulation. Le bénéficiaire devra fournir un RIB à cette occasion.

## **9- FORCE MAJEURE**

La responsabilité du prestataire REAL Campus by L'Oréal ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, et rend dès lors le prestataire libre de toute obligation envers son client.

## **10- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à REAL Campus by L'Oréal en application et dans l'exécution des commandes et/ ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de REAL Campus by L'Oréal pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à REAL Campus by L'Oréal pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de REAL Campus by L'Oréal. Le client autorise REAL Campus by L'Oréal à indiquer sa référence sur ses documents commerciaux.

## **11- RENONCIATION**

Le fait pour REAL Campus by L'Oréal de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **12- ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société REAL Campus by L'Oréal qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **13- ÉLECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par REAL Campus by L'Oréal à son siège social au : 41 rue Martre - 92117 Clichy